

Avis adopté

Séance plénière du 9 juillet 2025

Investir dans l'avenir : rebâtir un service public de l'enseignement supérieur

Déclaration du groupe CFTC

Alors que les sociétés européennes sont lancées dans une course d'obstacles où les transitions - démographique, écologique, numérique - sont autant de haies à franchir, la France semble négliger sa préparation physique. Attention, car si elle ne cultive pas ses forces vives, notamment par l'éducation et la formation, elle risque fort de chuter. Pourtant, son taux de dépense publique par étudiant continue de se réduire, si bien qu'il faudrait plutôt parler de **désinvestissement dans l'enseignement supérieur**. Ainsi, la proposition d'augmentation de la subvention de charge pour service public des universités est une condition *sine qua non* pour qu'elles puissent assurer *a minima* leurs missions.

Au-delà des moyens, l'enseignement supérieur a aussi désespérément besoin d'un **cadre de financement clair qui lui donne de la visibilité**. L'existence de multiples contrats d'engagement dont la durée et les interlocuteurs varient n'est pas de nature à faciliter le développement des établissements, ni à les rassurer. C'est d'autant plus dommageable que beaucoup d'entre eux font face à des **enjeux d'entretien et de rénovation de leur patrimoine** qui supposent un effort financier de longue haleine. Dès lors, la préconisation du CESE d'un cadre de contractualisation harmonisé sur une durée de cinq ans répond tout à la fois aux impératifs de simplification et de visibilité.

Enfin, parce que l'enseignement supérieur doit rester un **tremplin efficace d'insertion**, il est urgent d'encadrer plus strictement l'offre de diplômes et de formation. Elle doit prioritairement être en adéquation avec les besoins des étudiants et du monde de travail et non répondre seulement à une logique de marché. Au regard de cette exigence, le **renforcement des contrôles du contenu pédagogique et du respect des normes académiques** est primordial, à la fois pour protéger les étudiants des pratiques trompeuses et pour mieux affecter la dépense publique.

La CFTC remercie le rapporteur et **votera en faveur de l'avis**.